



**Commission de Gestion  
des Taxes Fixes**  
Passage Baud-Bovy, 8-10  
1205 Genève  
Tél : 022/379.87.99  
E-mail : [taxesfixes@unige.ch](mailto:taxesfixes@unige.ch)  
Internet : [www.unige.ch/taxes](http://www.unige.ch/taxes)

---

**RAPPORT D'ACTIVITÉS**  
**DE LA COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES**  
**POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 2010-2011**

---



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

## Table des matières

<b>1. Introduction.....</b>	<b>2</b>
<b>2. Evolution des subventions ordinaires et extraordinaires.....</b>	<b>3</b>
2.1. Subventions ordinaires.....	4
2.2. Subventions extraordinaires.....	5
2.3. Projets financés par des subventions extraordinaires.....	5
2.3.1. <i>Conférences</i> .....	5
2.3.2. <i>Théâtre</i> .....	6
2.3.3. <i>Journaux et parutions</i> .....	6
2.3.4. <i>Voyages d'études</i> .....	7
2.3.5. <i>Ciguë</i> .....	7
2.3.6. <i>Conférence Universitaires des Associations d'ÉtudiantEs (CUAE)</i> .....	7
2.3.7. <i>Remboursements</i> .....	8
<b>3. Secrétariat permanent de la CGTF.....</b>	<b>8</b>
<b>4. Locaux des Associations.....</b>	<b>8</b>
<b>5. Prestations offertes aux Associations.....</b>	<b>9</b>
<b>6. Evolution des comptes.....</b>	<b>9</b>
<b>7. Conclusion.....</b>	<b>10</b>

## 1. Introduction

La Commission de gestion des taxes fixes (ci-après nommée « commission » ou « CGTF ») est un organe prévu par le statut de l'université (ci-après nommé « statut ») dans son article 86. Son fonctionnement général est régi par le *Règlement concernant la répartition, l'utilisation et la gestion des fonds provenant de la partie des taxes fixes destinées aux Associations d'étudiantEs et de collaborateurs/trices de l'enseignement et de la recherche*, approuvé et ratifié par le Département de l'Instruction publique le 7 août 1996. La commission a pour tâche de gérer un fonds constitué par une part de CHF 7.- perçue sur les CHF 65.- de taxes fixes semestrielles payées par les étudiantEs et assistantEs immatriculéEs à l'Université de Genève. Ce fonds est dévolu à l'aide aux associations d'étudiantEs et d'assistantEs dans la gestion de leurs activités courantes, ainsi qu'au financement de diverses activités associatives ayant un rapport avec la vie universitaire. Deux types de subventions peuvent être octroyées par la CGTF : les subventions ordinaires, qui sont allouées aux associations reconnues par le rectorat de l'Université de Genève, et les subventions extraordinaires, qui sont destinées au financement de projets spécifiques. Le fonds sert également à couvrir les frais de fonctionnement de la Commission et la rémunération de sa/son secrétaire permanentE et de sa/son présidentE (art. 12 du RG). Diverses prestations destinées à l'ensemble des associations (parc informatique, photocopieuse) sont également réglées par ce fonds. Il prend aussi en charge les coûts de l'entretien des locaux des associations situés au passage Baud-Bovy 8-10.

La CGTF est composée de quatre membres, soient unE assistantE et trois étudiantEs éluEs par l'Assemblée de l'Université (art. 3 du RG) pour une durée de deux ans renouvelable, ainsi que du/de la Directeur/trice de la Division de la Formation des Etudiant-e-s (DIFE, anciennement DASE), qui a voix consultative. Ce poste, auparavant assumé par M. Pascal Garcin, est depuis septembre 2011 du ressort de Mme Amel Naoui. La Commission a accueilli cette année une nouvelle membre étudiante, Lorraine Astier Cholodenko, élue lors de la séance du 21 septembre 2011 de l'Assemblée de l'Université en remplacement de M. Joël Odoni, qui avait précédemment démissionné. En dehors de ce changement, la composition de la CGTF reste la même que celle de l'année précédente : Mme Alexandra Afsary reste membre étudiante, M. Jonas Hauert membre assistant, M. Lucas Zibung président et membre étudiant. Le Secrétariat est, quant à lui, toujours assumé par M. Ignace Cuttat.

La Commission doit soumettre un rapport d'activités annuel à l'Assemblée de l'Université pour approbation. Le présent document prend en compte les mouvements financiers du fonds DIP COFI concernant la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2010 au 30 septembre 2011.

## 2. Evolution des subventions ordinaires et extraordinaires

	Subventions ordinaires				Subventions extraordinaires			
	Nombre	Différence	CHF	Différence	Nombre	Différence	CHF	Différence
2000-2001	15	-	31'414.00	-	14	-	90'102.00	-
2001-2002	21	+ 40 %	33'542.00	7 %	31	+ 121 %	125'127.00	39 %
2002-2003	12	- 43 %	12'046.20	- 64 %	35	+ 13 %	207'599.00	65 %
2003-2004	12	0 %	13'125.25	9 %	28	- 20 %	162'482.20	- 22 %
2004-2005	14	+ 17 %	16'758.00	28 %	32	+ 14 %	220'526.40	+ 36 %
2005-2006	14	+ 0 %	14'854.00	- 11 %	38	+ 16 %	186'562.40	- 15 %
2006-2007	13	- 8 %	23'266.00	+ 57 %	33	- 13 %	165'469.90	- 11 %
2007-2008	14	+ 8 %	29'282.00	+ 25 %	29	- 12 %	134'019,75	- 19 %
2008-2009	25	+ 79%	31'224.00	+ 7%	35	+ 21%	125'173.60	-7%
2009-2010	18	- 38 %	32'514.00	+ 4 %	23	- 34 %	101'306.00	- 19 %
2010-2011	19	+ 6 %	35'610.00	+ 10 %	25	+ 9 %	116'960.21	+ 15 %

*Evolution du nombre et des montants des subventions ordinaires et extraordinaires entre 2000 et 2011.*

### 2.1. Subventions ordinaires

Chaque inscription d'unE étudiantE à une association reconnue par le rectorat permet à cette dernière de toucher CHF 4.- de subvention ordinaire, somme à laquelle s'ajoute un montant de base calculé en fonction du nombre total de membres.

L'analyse des subventions ordinaires d'une année sur l'autre offre un bon indicateur de la santé des Associations d'étudiantEs de l'Université de Genève. Concernant les subventions ordinaires, destinées aux frais de gestion des associations, leur nombre est cette année en légère hausse (+ 6%) après le pic de 2008-2009 (+ 79%), dû à la fois à un grand effort de communication de la part de la Commission et d'un réinvestissement massif de la part des étudiantEs dans la vie associative de l'Université de Genève, puis la chute l'année suivante (- 38%). Leur montant est également en hausse (+ 10%). Ces deux augmentations reflètent d'une part le dynamisme chaque année plus fort présent au sein des associations, d'autre part la création de nouvelles associations et la réémergence d'associations qui avaient cessé toute activité. Enfin, ces deux tendances sont aussi le reflet d'un travail assidu des associations au début de leur exercice dans l'acquisition d'un maximum de signatures de la part des étudiantEs. Ces trois éléments augmentent chaque année, mais de façon stable, ce qui devrait vraisemblablement rester le cas l'année prochaine.

Cette année encore, le secrétariat de la commission a continué à appliquer le plus strictement possible les critères de versement des subventions ordinaires. Ainsi, toute association ne remplissant pas les critères suivants s'est vue refuser toute subvention ordinaire et/ou extraordinaire :

- La comptabilité ordinaire de l'année académique précédente doit avoir été approuvée par le secrétariat de la CGTF et par le service de la comptabilité de l'Université.
- La comptabilité de chaque subvention extraordinaire accordée par la commission pour un projet précédent doit, elle aussi, avoir été approuvée par ces deux instances de contrôle. De plus, un compte rendu écrit expliquant l'utilisation faite de la subvention accordée doit être approuvé par le secrétariat de la CGTF.

Il est à noter qu'un certain nombre de problèmes sont causés par les changements des personnes chargées de la comptabilité au sein des associations. CertainEs étudiantEs déléguéEs par les comités d'association à cette fonction quittent leur poste sans pour autant prendre le temps de s'acquitter de la tâche qui leur a été dévolue. Tickets perdus, comptes postaux ou bancaires inaccessibles pour cause de signatures non valables, journal comptable inexistant sont autant de problèmes auxquels les nouveaux comptables d'une association peuvent être confrontés. Dans ce cas, la commission propose aux associations, dans les cas les plus extrêmes et sur leur demande expresse, une amnistie comptable. L'association y recourant est donc libérée de l'obligation de présenter une comptabilité, mais ne pourra percevoir de subvention ordinaire pour la période comptable amnistiée. Cette année encore, aucune association n'a eu besoin d'invoquer ces procédures extraordinaires. Cette constatation témoigne d'une bonne gestion générale des Associations et plus particulièrement de la fiabilité des membres élus au sein de leurs comités.

## **2.2. Subventions extraordinaires**

En parallèle des subventions ordinaires, on peut observer une augmentation du nombre et des montants des subventions extraordinaires par rapport à l'année précédente (+ 9%, respectivement + 15%). Cette augmentation s'explique par le grand réinvestissement des étudiantEs dans les associations en 2008-2009, précédemment mentionné. En effet, ces associations ne pouvaient pas jusqu'alors organiser des événements aussi conséquents que ceux de leurs homologues « mieux implantées ». C'est aujourd'hui chose faite, et certaines petites associations nouvellement créées sont aujourd'hui devenues des actrices incontournables de la vie associative universitaire. L'année prochaine, cette tendance devrait donc soit se stabiliser après cette hausse, soit continuer à s'accroître. Mais une baisse du nombre et des montants des subventions extraordinaires n'aura probablement pas lieu. Fort heureusement, grâce à la récente décision du Rectorat d'augmenter la part des taxes fixes dédiées aux associations d'étudiantEs, la commission devrait pouvoir y faire face.

## 2.3. Projets financés par des subventions extraordinaires

### 2.3.1. Conférences

Cette année, plusieurs conférences et débats ont encore une fois été financés par la CGTF. L'Association des EtudiantEs en Sciences Politiques et Relations Internationales (AESPRI), qui fait partie des plus grandes associations de l'Université de Genève, a reconduit pour une quatrième édition son Forum du militantisme. Des conférences, débats, projections et ateliers autour du thème « de l'ignorance à l'intégration » se sont succédés quatre jours durant à Uni Mail. L'association des EtudiantEs en Philosophie (Phileas) a, quant à elle, montré une fois encore un suivi et un engagement exceptionnel en organisant pour la cinquième année consécutive son cycle de conférences philosophiques, distillées au rythme de deux conférences par mois et rassemblant des figures emblématiques de la recherche. Enfin, l'Association des EtudiantEs d'Italien (AEDI) a mis sur pied un cycle de conférences-débats faisant intervenir des poètes italiens et tessinois.

### 2.3.2. Théâtre

L'exercice 2010-2011 témoigne d'un maintien des activités théâtrales subventionnées par la CGTF. L'atelier théâtre Barbapapa, organisé par l'Association des EtudiantEs en Anglais (AEEA), a ainsi joué des textes en anglais, qui présentent un fort intérêt pour les étudiant-e-s et les autres membres du département.

### 2.3.3. Journaux et parutions

A contre-courant des dernières années, nous avons pu constater que la demande de subvention de journaux a littéralement explosé. L'exercice précédent avait été marqué par le très faible nombre de publications parues. La commission avait en effet dû mettre en place des règles restrictives pour faire face à la baisse inquiétante de ses fonds. Les journaux ne recevaient alors plus qu'un forfait unique de CHF 200.-, auquel s'ajoutait CHF 1.- par exemplaire. Le but visé était de réduire les montants des subventions des journaux, l'une des principales dépenses de la commission, ainsi que d'inciter les associations concernées à diminuer leurs coûts d'impression. Les effets de cette réforme ont été beaucoup plus forts qu'escompté, le nombre de publications ayant dangereusement chuté. Fort heureusement, l'augmentation de la part des taxes fixes dédiées aux associations d'étudiantEs a permis à la CGTF de renoncer à cette règle, qui n'aura été appliquée qu'une année.

Par conséquent, l'exercice 2010-2011 représente un véritable renouveau des journaux associatifs étudiants. Certains d'entre eux sont des « habitués », comme *International.ink* (AESPRI) ou *iPhilo* (Phileas), qui rencontrent toujours autant de succès. A ceux-ci s'ajoute la parution d'un 20<sup>ème</sup> numéro de *Point, Ligne, Surface* (PLS) du Mouvement des Etudiants en Géographie (MEG). Il s'agissait d'un numéro spécial pour le 15<sup>ème</sup> anniversaire du journal, sous la forme d'une revue de 72 pages.

En outre, plusieurs comités de rédaction ont été profondément renouvelés, conséquence de la fin des études de plusieurs anciens rédacteurs. Ces renouvellements particulièrement importants, ainsi que l'intérêt toujours plus croissants de la communauté universitaire pour les journaux des associations montrent l'importance et le dynamisme que connaissent ces publications.

Cette tendance est à mettre sur le compte d'un mouvement généralisé de la part des étudiantEs de l'Université de Genève de vouloir faire vivre leurs projets au sein d'une association. La multiplication de ces demandes de financement de journaux et le poids important que celles-ci font peser sur notre budget nous ont progressivement amené-e-s à aiguiller les associations vers d'autres sources de financement. Selon notre Règlement Interne, la CGTF ne se présente que comme un organe complémentaire de financement en ce qui concerne les journaux (article 16). Nous avons dès lors dirigé les associations vers leurs départements pour qu'ils s'engagent plus activement au côté de leurs étudiantEs dans la réalisation de leurs projets, sans malheureusement beaucoup de succès. En effet, une grande majorité d'unités d'enseignement refuse d'octroyer des subventions à leurs associations d'étudiant-e-s.

#### **2.3.4. Voyages d'études**

Durant l'exercice 2009-2010, la Commission avait déjà octroyé de nombreuses subventions extraordinaires destinées à des voyages d'études. Cette tendance reste inchangée : de plus en plus d'associations organisent des excursions permettant à des étudiants et des assistants d'élargir le champs de leurs études en visitant différents lieux ou institutions. Pas moins de sept voyages ont ainsi pu avoir lieu. Les règles en la matière prévoient une somme maximale de CHF 150.- par étudiant-e inscrit-e à concurrence de CHF 3'000.-. En outre, la Commission refuse systématiquement de subventionner des voyages inscrits en tant que conditions sine qua non à l'obtention de crédits affiliés à un enseignement. Elle estime en effet qu'il est du ressort des unités de recherche concernées de subventionner de telles activités, qui s'inscrivent dans un plan d'étude préétabli.

Lors de l'exercice 2010-2011, l'Association des EtudiantEs en Espagnol (AEHES) est partie dans le sud de l'Espagne, l'AESPRI à Budapest, L'Association des EtudiantEs en Histoire Générale (AEHG) en Bourgogne et à Arc-et-Senans, le Geneva International Model United Nations (GIMUN) à Nairobi, la Conférence Universitaire des Associations d'EtudiantEs (CUAE) à Dijon, et Carnets de Bord à Pristina.

#### **2.3.5. Ciguë**

La CGTF aide traditionnellement la Coopérative de logement pour personnes en formation, sous la forme d'une somme correspondant à une partie des salaires de la Ciguë. Pour l'exercice comptable 2010-2011, le montant alloué par la CGTF à l'aide au logement étudiant s'élève à CHF 23'640.

### **2.3.6. Conférence Universitaires des Associations d'ÉtudiantEs (CUAE)**

La CGTF a subventionné cette année encore l'impression d'une plaquette d'information destinée à faire connaître les activités de la CUAE et à faciliter l'inscription des étudiantEs aux associations de l'Université de Genève. Cette subvention extraordinaire s'élève à CHF 1'323.50.

L'Agenda-Guide de l'étudiante ayant rencontré des problèmes de financement il y a trois ans avec la commission sociale de l'Université, la CGTF, qui place une importance toute particulière dans la pérennité de ce projet, l'a subventionné à hauteur de CHF 18'404.-. En effet, ce projet se doit de perdurer selon la commission. Offrant des informations complètes sur les différents services de l'Université, celui-ci permet une prise de connaissance indispensable à touTEs étudiantEs des rouages de l'Université. Son intérêt tout particulier pour le monde associatif genevois offre un tremplin permettant à terme l'investissement des étudiantEs dans ces structures. En ce sens, la CGTF, dont le but est également de garantir le dynamisme du monde associatif de l'Université, estime pertinent d'offrir son soutien financier et institutionnel à ce projet.

### **2.3.7. Remboursements**

Toute association n'utilisant pas l'intégralité de la subvention accordée par la CGTF doit, selon le règlement interne de la Commission, retourner ce solde dans un délai fixé par la convention liant les deux parties. Cette année, les différentes associations ont remboursé CHF 14'996.28.

## **3. Secrétariat permanent de la CGTF**

La CGTF considère comme primordial de conserver le poste de secrétaire à l'usage d'unE étudiantE. Son faible taux horaire (40%) et son rapport direct avec les structures et les acteurs de la vie universitaire font de ce travail, au vu de la Commission, un emploi recherché et apprécié par les étudiantEs.

Les dépenses liées aux salaires du secrétariat et de la présidence s'élèvent pour l'exercice 2010-2011 à CHF 37'451.30.-, qui restent donc stables par rapport à l'exercice précédent.

L'une des principales réformes concernant le fonctionnement-même de la CGTF a été l'augmentation de la part des taxes fixes destinées aux associations universitaires et perçue sur les CHF 65.- de taxes fixes semestrielles payées par les étudiantEs et assistantEs immatriculés à l'Université de Genève. Elle passe ainsi de CHF 7.- à CHF 10.-. Cette augmentation des entrées sera effective dès l'exercice 2011-2012. Elle permettra de résoudre plusieurs problèmes de financement dus à

l'augmentation de demandes de subventions, principalement celles concernant les journaux et les voyages d'études. La commission avaient été contrainte de mettre en place des mesures restrictives pour limiter ses dépenses. Fort heureusement, ces entrées supplémentaires lui permettent de les assouplir, permettant ainsi de continuer à soutenir le dynamisme et la vitalité du monde associatif universitaire genevois.

## **4. Locaux des Associations**

La Commission, ainsi que la CUAE et la Ciguë ont finalement quitté leurs précédents locaux temporaires sis à la rue Alcide-Jentzer pour emménager au passage Baud-Bovy 8-10. La nouvelle AEEA s'y est également installée. Ce nouvel emplacement couvre les besoins de la Commission, et l'emplacement, proche des différents bâtiments universitaires, est idéal.

Les décisions concernant la gestion des locaux des associations se prennent sur un mode collégial en partenariat avec les deux autres associations « résidentes » en ces locaux, à savoir, la CUAE et la Ciguë, ainsi que l'Association des EtudiantEs pour un Espace Autogéré (AEEA). Ce mode de fonctionnement de la gestion contente tout le monde et permet une véritable coopération et une excellente communication entre nos trois institutions.

Les dépenses engendrées par la gestion des locaux des associations se sont élevées pour l'exercice comptable 2010-2011 à CHF 16'070.58.-, soit une augmentation d'environ 15% par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par les frais engendrés par le déménagement de la rue Alcide-Jentzer vers le passage Baud-Bovy. En outre, il est à noter que de plus en plus d'associations utilisent nos nouveaux locaux, ceux-ci étant désormais plus proches des principaux bâtiments universitaires. Ils comptent aussi depuis peu une nouvelle association « résidente », l'AEEA. Enfin, les coûts liés à la photocopieuse sont en toute logique eux aussi en augmentation (+39%).

Soulignons finalement que les associations d'étudiantEs ne disposant pas de bureau à l'Université sont de grandes utilisatrices des locaux, qui se révèlent alors indispensables à leur bon fonctionnement.

## **5. Prestations offertes aux Associations**

La commission constate cette année encore que de plus en plus d'associations prennent contact avec son secrétariat avant de présenter leurs dossiers de projets. La qualité générale des projets soumis aux membres de la commission s'en trouve améliorée, phénomène très net au cours de ces dernières années.

Le secrétariat offre un suivi des dossiers aux associations qui déposent une demande de subvention. Ce suivi consiste en des conseils pour l'élaboration des demandes et en des conseils comptables pour la reddition des comptes des associations. Ce travail est primordial et doit être reconduit chaque année auprès des

associations, dont les comités changent annuellement. Souvent, les documents remis au secrétariat sont incorrects ou incomplets, et doivent être corrigés et complétés par les trésorierEs des associations. Ceux-ci bénéficient alors d'un apprentissage de la tenue d'une comptabilité associative.

## 6. Evolution des comptes

Exercice	Réserves	Résultat	Dépensé	Salaires	Subventions	Autres
2000-2001	358'585.30	63'197.70	226'302.85	97'213.00	121'516.85	7'573.00
2001-2002	308'807.00	-49'777.20	322'967.20	129'705.85	159'345.00	33'916.35
2002-2003	220'942.95	-88'204.05	398'934.05	127'046.95	197'672.70	74'214.40
2003-2004	190'323.00	-36'610.35	323'701.40	128'212.25	165'114.95	30'374.20
2004-2005	119'506.95	-70'829.27	296'783.97	56'565.80	225'050.65	15'167.52
2005-2006	104'474.57	-14'668.26	218'652.85	38'029.30	163'280.35	17'343.30
2006-2007	87'262.50	-17'212.07	217'084.28	36'092.20	168'905.10	12'086.98
2007-2008	85'288.84	-1'973.66	190'378.66	33'826.60	142'773.91	13'778.15
2008-2009	87'958.71	2'669.87	192'854.13	38'432.40	144'389.87	10'031.86
2009-2010	96'918.12	8959.41	184'072.59	39'373.55	133'820.02	10'879.02
2010-2011	132'762.31	35'844.19	191'095.81	37'451.30	137'573.93	16'070.58

*Suivi des réserves et dépenses sur les exercices de 2000 à 2011*

Le tableau ci-dessus présente l'état financier général de la Commission à l'issue de son exercice, en reprenant dans les grandes lignes les éléments déjà abordés précédemment dans ce rapport.

Lors des exercices précédents, la Commission avait du prendre certaines mesures pour faire face au risque que ses comptes soient déficitaires. Ces mesures ont eu des effets plus forts qu'escompté. Celles visant les journaux ont particulièrement fonctionné, si ce n'est trop. En outre, une des grandes subventions financées par la CGTF, celle destinée au journal Courants, n'a pas été allouée lors de cet exercice. La rédaction était en effet en pleine restructuration, et aucun numéro du journal n'est paru. Enfin, les entrées ont connu une croissance très forte lors de l'exercice 2010-2011, croissance qui était difficilement prévisible.

Ces trois éléments expliquent l'augmentation significative des réserves de la Commission cette année. Toutefois, plusieurs journaux portés disparus devraient prochainement réapparaître, et la situation devrait ainsi changer lors de l'exercice suivant.

## 7. Conclusion

Le présent rapport montre, une année de plus, l'importance des prestations offertes par la CGTF envers la vie associative estudiantine de l'Université de Genève. Les actions de la Commission, qui se fait de plus en plus solliciter par les

associations, semblent revêtir une importance toujours plus grande. Preuve en est la variété et le dynamisme de la vie associative au sein de l'Université de Genève. En parallèle, les moyens financiers supplémentaires, que la Commission commencera à recevoir dès l'exercice 2011-2012, lui permet de pleinement de jouer son rôle de soutien, financier comme informatif.

Ce constat très positif est toutefois teinté d'une note plus amère : une tendance, déjà observée lors de notre précédent rapport d'activités, inquiète la Commission. Il s'agit du désengagement financier des facultés et départements dans le subventionnement de projets étudiants qui, selon nous, les concernent directement. Ainsi, plusieurs activités ayant un impact direct sur différentes unités d'enseignement, notamment certains voyages d'études, rencontres ou conférences se sont vus refuser une subvention par leurs unités d'enseignement respectives. Ces projets avaient pourtant des retombées très positives pour les facultés ou départements en question, en participant à leur visibilité et leur dynamisme. Ce constat se manifeste à une échelle grandissante au sein des associations et a un impact direct sur le fonctionnement de la CGTF. Il relève d'une problématique qui est, au sens de la Commission, beaucoup plus large, et qui touche l'Université de Genève depuis plusieurs années déjà: la déresponsabilisation des unités d'enseignement et leur désengagement financier des activités étudiantes annexes à l'enseignement. Cette tendance représente pour la CGTF un défi important auquel l'Université de Genève dans son ensemble devrait faire face. Une action commune entre nos services et le Rectorat est indispensable pour endiguer ce mouvement et permettre de préserver la motivation impressionnante des étudiantEs de l'Université de Genève à faire vivre cette institution.

Un second point négatif concerne l'attribution de locaux mis à disposition des différentes associations. La mise à disposition de bureaux pour leur permettre de gérer leurs tâches courantes reste très inégale entre les différentes facultés. Certaines, comme l'AESPRI ou l'AEMG disposent d'un espace suffisant, avec le matériel nécessaire. D'autres, au contraire, comme l'AEFRAM, Phileas ou la nouvelle AEL, ne disposent d'aucun local. La CGTF peut certes leur mettre à disposition un ordinateur, une salle de réunion, ainsi qu'un espace de stockage pour leurs archives, mais ces prestations sont souvent insuffisantes compte tenu du nombre d'associations : en effet, nos locaux ne disposent que d'un ordinateur en libre service dans une salle dans laquelle aucune confidentialité ne peut être garantie. En outre, deux uniques salles de réunion sont à partager entre toutes les associations, « résidentes » ou non au passage Baud-Bovy. Enfin, l'espace de stockage à disposition risque d'être rapidement saturé si aucune solution n'est trouvée ces prochaines années.

La situation dont jouit actuellement la vie associative universitaire est très positive. La Commission insiste toutefois sur les deux problèmes mentionnés ci-dessus, et espère qu'ils seront résolus avant qu'ils ne se généralisent plus et deviennent des obstacles empêtrant profondément les associations. Nous espérons que les années qui suivront nous permettront de convaincre les différentes instances universitaires de l'importance qu'ils revêtent, et que nous trouverons ensemble des solutions pour les limiter, voire les supprimer.